

CAF : Mode d'emploi

FAIRE SA PREMIÈRE DEMANDE D'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT
SAISIE en LIGNE sur <http://www.caf.fr/>

*Vous devez faire une demande en ligne en suivant la procédure indiquée ci-dessous. Attention !
Pour que votre dossier soit validé, il est important d'aller jusqu'au dernier écran.*

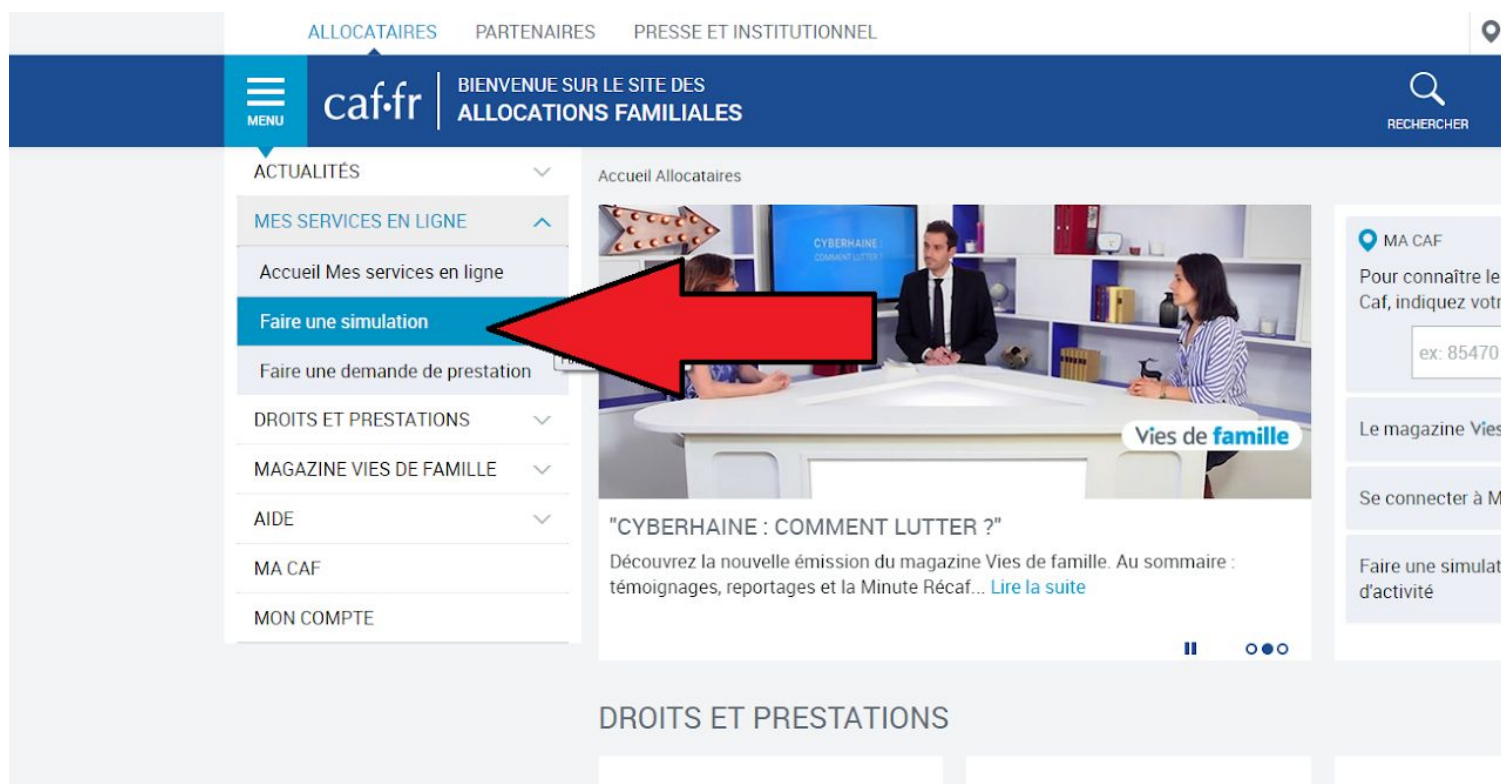
Documents nécessaires : page 11

La CAF permet d'obtenir une aide financièrement (si vous y êtes admissibles) dès le 2ème mois de location de votre logement.

- Page d'accueil :

Cliquer sur le lien : <http://www.caf.fr/>

* En cas d'avertissement « d'une connexion à un site non sécurisé », acceptez le site en ignorant le message (ou l'ajouter à la liste des sites de confiance).



- Cliquez sur "MES SERVICES EN LIGNE"
- Cliquez sur "Faire une simulation"-**OU faire une demande de prestation (page 11):+ rapide**

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

MES SERVICES EN LIGNE ^

Accueil Mes services en ligne

Faire une simulation

Faire une demande de prestation

DROITS ET PRESTATIONS v

MAGAZINE VIES DE FAMILLE v

AIDE v

MA CAF

MON COMPTE

Faire une simulation

Partager f t p

Vous êtes allocataire

Nous utiliserons des informations de votre dossier pour vous éviter de les saisir à nouveau

- La Prime d'activité
- Le Rsa
- Le logement
- La Paje
- Les Allocations familiales

Vous n'êtes pas allocataire

- La Prime d'activité
- Le Rsa
- Le logement
- La Paje
- Les Allocations familiales

- Cliquez sur **“Le logement”** dans l'espace **“Vous n'êtes pas allocataire”**
(Si vous ne percevez pas d'aides provenant de la CAF)

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

MES SERVICES EN LIGNE	^
Accueil Mes services en ligne	
Faire une simulation	
Faire une demande de prestation	
DROITS ET PRESTATIONS	v
MAGAZINE VIES DE FAMILLE	v
AIDE	v
MA CAF	
MON COMPTE	

Engagement Saisie Fin

Estimation du montant de l'aide au logement

En application de la nouvelle réglementation (loi de finances pour 2018), les aides au logement, sauf conditions particulières (nature du prêt, lieu d'implantation du logement), ne sont plus attribuées pour les opérations d'accès à la propriété réalisées à partir du 01 Février 2018. Pour toute information complémentaire, cliquer [ici](#)

Pour faire ce calcul, nous allons vous demander des informations sur :

- › votre logement,
- › la composition de votre famille,
- › votre situation professionnelle actuelle,
- › vos revenus personnels de l'année 2017
- › vos relevés de compte sur lesquels figure le montant actuel de votre patrimoine : Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (LEP), Plan d'épargne populaire (PEP), Livret de développement durable (LDD), Compte d'épargne-logement (CEL), Plan d'épargne logement (PEL), Plan d'épargne entreprise, Plan d'épargne en actions (PEA), Assurance vie.
- › votre dernier avis d'imposition de Taxe d'habitation : vous y trouverez « La valeur locative brute » de vos biens immobiliers bâtis à déclarer.
- › votre dernier avis d'imposition de Taxes foncières : vous y trouverez :
 - la valeur « Base » de vos biens immobiliers bâtis à déclarer,
 - la valeur « des Bases terres non agricoles » ou « des Bases terres agricoles » de vos biens immobiliers non bâtis à déclarer.
 Les valeurs « Base » indiquées sont à **multiplier par deux** dans la déclaration.

Si vous vivez en couple, mariés ou non, nous vous demanderons ensuite la situation professionnelle actuelle et les revenus 2017 de votre conjoint.

Cette simulation est proposée pour les situations les plus courantes.

Elle est faite à partir:

- › des éléments réglementaires applicables,
- › des éléments saisis en ligne sous votre responsabilité.

Elle ne tient pas compte de certains cas particuliers (habitation avec une partie à usage professionnel, caravane, etc.) ni des ressources des personnes vivant à votre foyer, autres que vous et votre conjoint.

Le montant de votre aide au logement calculé par la Caf peut être différent.

En effet, la Caf tient compte de votre situation au moment de l'étude de votre dossier pour le logement concerné.

J'ai pris connaissance des conditions de la de droit aux aides au logement.

- **Acceptez les conditions de la simulation de droit aux aides au logement**
- **Cliquez sur "Commencer"**

Engagement Saisie Fin

Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires

Code postal du logement

* Indiquez le code postal du logement :

- **Renseignez le code postale du logement pour lequel vous souhaitez obtenir une aide financière**

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Votre situation

* Merci de renseigner la situation pour laquelle vous souhaitez faire une simulation

- Vous êtes locataire
- Vous êtes sous-locataire
- Vous résidez dans un foyer ou une résidence pour étudiants
- Vous résidez dans un foyer (EHPAD, maison de retraite, centre de long séjour...)
- Vous êtes accueilli par des particuliers

Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution des aides au logement en cas d'accession à la propriété, cliquer [ici](#).

Si pour des raisons d'ordre professionnel, vous occupez un autre logement que le logement familial, cochez la case ci-contre

Quitter

Continuer

Continuer

- Renseignez votre situation

Vous occupez un logement pour étudiants

* Vous êtes logé :

- Par le Crous
- Dans un foyer ou une résidence universitaire qui n'est pas gérée par le Crous

Quitter

Continuer

- Dans le cas d'un logement étudiant, renseignez la nature de celui-ci (Publique : CROUS; Privé ou association : Non géré par le CROUS)

*Si vous n'êtes pas certain de la nature de votre logement demandez cette précision au directeur de votre résidence.

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Vous êtes logé par le Crous

* Vous êtes logé :

- Dans une chambre d'étudiant, une chambre rénovée, ou un studio créé après rénovation
- Dans une nouvelle résidence Crous
- Dans un appartement ou un studio HLM loué par le Crous

Quitter

Continuer

- Pour un logement au sein du CROUS, renseignez votre situation.
(Cliquez sur les mots en bleus pour obtenir des informations sur les différents types de logement)

Votre situation

* Vous louez ce logement :

- Seul(e)
- Avec votre conjoint ou concubin
- Avec une ou plusieurs personnes (colocation)

Quitter

Continuer

- Renseignez si vous vivez seul ou non dans le logement
La colocation ne s'applique que si vous détenez un contrat (bail) de colocation.

Montant de votre redevance

* Indiquez le montant de la redevance : €
exemple : 533,57 €

Quitter

Continuer

- Indiquez le montant de votre loyer

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Votre situation familiale

*Quelle est votre situation familiale ?

- Vous vivez en couple (marié ou non)
 Vous vivez seul(e)

* Indiquez votre date de naissance : 
Pour le 10 décembre 1975 : tapez 10/12/1975

* Attendez-vous un enfant : Oui
 Non

Indiquez le nombre d'enfant(s) de moins de 21 ans à votre charge :

Indiquez le nombre de parent(s) âgé(s) ou infirme(s) à votre charge et vivant avec vous :

Quitter

Continuer

- Renseignez votre situation familiale

Rattachement fiscal

* Vous êtes rattaché(e) fiscalement à vos parents ?

- Oui
 Non

Quitter

Continuer

- Indiquez si vous paraissez sur l'avis d'imposition fiscale de vos parents (Après 21 ans : non, hormis démarches contraires...)

Situation professionnelle

* Vous êtes :

- En activité professionnelle
 Sans activité professionnelle

* Vous êtes bénéficiaire du RSA :

- Oui
 Non

En cas d'arrêt pour maladie de longue durée, cocher la case "Sans activité professionnelle".

Quitter

Continuer

- Renseignez votre situation professionnelle

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Sans activité professionnelle

* Indiquez votre situation :

- Au chômage
- Étudiant boursier
- Étudiant non boursier
- Retraité(e) ou pré-retraité(e)
- En arrêt de travail pour maladie
- En longue maladie
- Handicapé, inapte au travail, invalide
- Incarcéré (sans bénéficié d'un régime de semi-liberté)
- Autre situation

Quitter

Continuer

- Choisissez votre situation (Étudiant boursier / Étudiant non boursier)

Droit au logement

* Vous bénéficiez actuellement de l'allocation logement :

- Oui
- Non

Quitter

Continuer

- Si 1ère demande : sélectionnez "Non"

Vos salaires en 2017

Si vous vivez en couple, vous devez déclarer séparément vos revenus. Veuillez indiquer le montant de vos revenus professionnels annuels sans les centimes

Ne déduisez pas les abattements fiscaux.

Total de vos salaires : €
Traitement, salaires, heures supplémentaires et Indemnités de Sécurité sociale (maladie, maternité, paternité, accident du travail et maladie professionnelle)

Frais réels déductibles : €

Indemnités journalières de sécurité sociale d'accident du travail ou de maladie professionnelle : €
(fraction non imposable)

Allocations de chômage et préretraites : €

Quitter

Continuer

- Remplissez votre situation 1 an avant votre demande d'APL via votre avis d'imposition.

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Vos autres revenus 2017

Si vous vivez en couple, vous devez déclarer séparément vos revenus.
Veuillez indiquer le montant de vos revenus professionnels annuels
sans les centimes

Ne déduisez pas les abattements fiscaux.

Pensions alimentaires reçues : €

Retraite, pensions et rentes imposables : €
*(les Allocations supplémentaires vieillesse ou invalidité et
l'Allocation de solidarité aux personnes âgées ne sont pas à déclarer)*

Revenus non-salariés : €
(BIC - BNC - BA_Micro BIC...)

Déficit professionnel : €

Revenu foncier : €

Déficit foncier : €

Autres revenus : €
*(revenus fonciers ou immobiliers, contrat d'épargne-handicap,
revenus des capitaux, actions, obligations...)*

Il s'agit d'un amortissement Périissol :

- Oui
 Non

Quitter

Continuer

- [Continuez la saisie](#)

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Vos charges et déductions 2017

Indiquez les montants de charges et déductions annuelles sans les centimes.

Pensions alimentaires versées : €

Pension alimentaire versée après décision de justice intervenue avant le 01/01/2006 ? Oui Non

CSG déductibles sur les revenus du patrimoine : €

Epargne retraite et cotisations volontaires de Sécurité sociale : €

Titulaire au 31/12/ 2017 d'une pension d'invalidité militaire ou du travail d'au moins 40% ou d'une carte d'invalidité avec un taux d'au moins 80 %. Cocher la case ci-contre :

Quitter

Continuer

- Continuez la saisie

Déclaration de patrimoine ?

* Vous détenez un patrimoine mobilière ? Oui Non

* Vous détenez un patrimoine immobilier (hors résidence principale) ? Oui Non

Quitter

Continuer

- Déclarez votre patrimoine imposable et non imposable

*Aidez vous grâce aux informations obtenues en cliquant sur “?”

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Vos résultats

Le montant de votre aide au logement est estimé à **171,00 € / mois**


Aucun élément saisi au cours de cette simulation ne vaut déclaration de changement de votre situation ou demande de prestation.

Aucun élément de cette simulation n'est conservé.

Les résultats qui vous sont communiqués sont indicatifs.

Assurez-vous d'avoir enregistré ou imprimé vos résultats.

Pour imprimer le résultat de votre simulation,

[cliquer ici](#) 

[Faire une nouvelle simulation](#)

Cliquez pour modifier vos réponses

- Logement
- Situation familiale
- Situation professionnelle
- Ressources

~~Vous souhaitez faire votre demande dès maintenant ?~~

[Faire la démarche en ligne](#)



Si vous pouvez percevoir une aide, cliquez sur “Faire la démarche en ligne”

Demande d'aide au logement

- * Vous êtes :
- Locataire
 - Sous-locataire
 - En cité universitaire, résidence pour étudiants, foyer...

Quitter

Continuer

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Conditions d'utilisation du service en ligne et Protection des données personnelles

Vous demandez à bénéficier d'une aide au logement et sauf situations particulières vous remplissez les conditions d'accès de la démarche en ligne.

Votre Caf a besoin de connaître votre adresse mél, notamment pour vous contacter.

La valeur juridique de cette démarche en ligne est la même que celle d'une déclaration papier.

La déclaration en ligne est une déclaration sur l'honneur qui vous engage.

- Vous certifiez que les renseignements saisis sont exacts.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L.114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du Code de la sécurité sociale - prononcé de pénalités-, articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du Code pénal).

- Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement intervenant dans votre situation (familiale, professionnelle...) ou dans celle de vos enfants.

- Vous prenez connaissance que la Caf vérifie l'exactitude de cette déclaration (article L.114-19 du Code de la sécurité sociale).

Vos droits concernant vos données personnelles

Vos données personnelles sont traitées par votre Caf et par la branche Famille de la Sécurité sociale dans le cadre de la gestion de vos prestations, au titre des missions de service public dont est investie la Cnaf. Elles sont conservées dans ce téléservice le temps de leur prise en compte pour l'étude de votre demande.

Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires dans le cadre de nos missions (Caisses primaires d'assurance maladie, Pôle emploi, Conseil départemental, etc.).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces informations en vous adressant, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité, au directeur de votre Caf.

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte.

Commencer

Attention !

Vous devez avoir une adresse mél valide.

Tous les écrans à compléter sont nécessaires au calcul de votre aide au logement.

Si des pièces justificatives sont demandées, votre dossier sera traité après réception de tous les documents.

Avant de démarrer

Préparez les éléments indispensables pour réussir votre démarche :

- Contrat de location (ou bail), contrat de résidence
- Montants de vos revenus des 2 dernières années
- Votre relevé d'identité bancaire au format Bic-Iban ou celui de votre conjoint
- Si une Caf vous versait (ou à vos parents), des Prestations familiales : votre ou leur numéro allocataire
- Si votre bailleur est une agence immobilière, un organisme social, une société, une régie : son numéro de Siret
- Vos relevés de comptes sur lesquels figure le montant actuel de votre patrimoine ainsi que ceux de votre conjoint, de vos enfants et autres personnes à charge : Livret A, LEP, PEP, LDD, CEL, PEL, PEA, Plan d'épargne entreprise, Assurance vie
- Vos derniers avis d'imposition de Taxe d'habitation et Taxes foncières concernant vos biens immobiliers non mis en location (hors résidence principale, patrimoine à usage professionnel, biens en nue-propriété, en viager, sous séquestre en indivision, issus d'un héritage non réparti), pour déclarer la valeur locative moyenne de vos biens immobiliers bâtis, et la valeur de base des terrains pour le non bâti.
 - Vous trouverez sur votre Avis de Taxe d'habitation : « La valeur locative brute » de vos biens immobiliers bâtis à déclarer.
 - Vous trouverez sur votre Avis de Taxes foncières :
 - la valeur « Base » de vos biens immobiliers bâtis à déclarer,
 - la valeur « des Bases terres non agricoles » ou « des Bases terres agricoles » de vos biens immobiliers non bâtis à déclarer.Les valeurs « Base » indiquées sont à multiplier par deux dans la déclaration.

En fin de demande

Un récapitulatif vous indique les informations déclarées et les pièces justificatives éventuelles à fournir.

Vous pouvez joindre ces pièces sous format dématérialisé dans l'espace "Mon Compte", rubrique "Consulter mes démarches" ou dans l'application mobile Caf-Mon compte.

Attention : Vous ne pouvez plus modifier les données saisies après les avoir validées.

Quitter

Continuer

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Pour vous joindre plus facilement et vous envoyer des informations sur votre dossier, votre Caf a besoin de votre adresse mél.

* Adresse mél :

* Confirmer votre adresse mél :

Si vous ne possédez pas d'adresse mél, vous pouvez en créer une avec notre partenaire laposte.net

La Caf peut utiliser ces informations pour vous contacter

[Lire les conditions d'utilisation](#)

Quitter

Valider

- Renseignez un email valide

Votre Etat Civil



Indiquer l'état civil de la personne qui décide d'être allocataire (*responsable du dossier*)

* Sexe : Féminin Masculin

* Nom de famille :
(de naissance)

Nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) :
(du conjoint, ex-conjoint, père et/ou mère)

* Prénoms :
Dans l'ordre de l'état civil, séparés par une virgule

* Date de naissance :
Format JJ/MM/AAAA

* Lieu de naissance : ▼

* Nationalité : ▼

N° de Sécurité sociale :

Quitter

Continuer plus tard

Continuer

- Renseigner votre état civil

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

Aide au Logement : sauvegarder votre demande

Vous pouvez sauvegarder les informations renseignées et continuer plus tard votre démarche en ligne.

Cliquez sur "Annuler" pour poursuivre maintenant votre demande.

Renseignez le code postal pour lequel vous faites votre demande, choisissez votre question secrète, saisissez votre réponse puis cliquez sur "Valider" pour sauvegarder et recevoir par mél un numéro de sauvegarde qui vous permettra de reprendre et de terminer votre démarche puis de la valider.

* Code postal du logement :

* Question secrète :

* Réponse :

Attention vous devrez indiquer cette réponse lors de la reprise de votre saisie

Annuler

Valider

- Choisir question secrète et réponse secrète pour pouvoir (se connecter) reprendre les démarches plus tard

Aide au Logement : sauvegarde confirmée

Vous avez commencé une demande en ligne d'aide au logement le **26 Juin 2019**.

Les informations renseignées ont été sauvegardées le 26 Juin 2019.

Pour reprendre votre demande, rendez-vous dans la rubrique « Accéder à une demande en ligne » de l'espace « Aides et services » puis utilisez votre numéro de sauvegarde et l'adresse mél associée.

Attention : Votre sauvegarde est valable jusqu'au **26 Juillet 2019**.

[Retour à la page d'accueil](#)

- Sauvegarde confirmée
- Depuis son email, récupérez le numéro de sauvegarde

Service des Relations Internationales

international@univ-tln.fr

www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

Ma Caf Code postal

MENU caf·fr ALLOCATIONS FAMILIALES BIENVENUE

RECHERCHER MON COMPTE

Accueil / Bienvenue

BIENVENUE

CONNEXION ?

Code postal Numéro allocataire

83000 Code postal du logement 8885582 Numéro obtenu par email

Numéro allocataire oublié ?

Jour et mois de naissance

0101 JJMM Se souvenir de moi

Quitter Continuer

Attention aux messages frauduleux

Au titre de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent. Pour l'exercer veuillez vous adresser par courrier postal, en justifiant de votre identité, au directeur de votre Caf.

- Se connecter en suivant ces étapes
- Suivre les instructions comme à partir de la page 3 mais en effectuant une “Demande de prestation”

Service des Relations Internationales
 international@univ-tln.fr
www.univ-tln.fr

Facebook : [Relations internationales – Université de Toulon](#)